



Les autorités ukrainiennes ont ignoré l'interpellation des rapporteurs spéciaux de l'ONU sur les violations des droits des fidèles de l'Église orthodoxe ukrainienne

Le 30 octobre 2018, un groupe de rapporteurs spéciaux de l'ONU a interpellé l'état ukrainien à propos des violations des droits des fidèles de l'Église orthodoxe ukrainienne. Aucune réponse à cette interpellation n'a été donnée dans les délais requis. A la Représentation de l'Église orthodoxe russe auprès des organisations internationales européennes, on y voit une tentative de dissimuler la discrimination dont est l'objet l'Église orthodoxe ukrainienne.

L'interpellation officielle concernait des résolutions non judiciaires et des cas de justice sommaire sans avoir fait l'objet d'enquêtes judiciaires appropriées, la défense des droits à la liberté de confession religieuse et d'opinion, à la liberté de réunions et d'associations.

Le document mentionne plusieurs actes de violence contraires au droit international – « usurpations de bâtiments cultuels appartenant à l'Église orthodoxe ukrainienne, actes d'intimidation et poursuites, obstruction à la procession nationale ukrainienne, violences contre les civils. »

Les rapporteurs spéciaux de l'ONU ont exprimé dans l'interpellation leur sérieuse inquiétude devant les circonstances exposées dans les plaintes des fidèles, circonstances qui représentent un exemple « de violations sanctionnées officiellement, par l'action ou par l'inaction, des droits reconnus internationalement à la vie et à la sécurité de la personne, à la liberté d'expression et de réunion, à la liberté de religion et de conviction, exposées dans les articles 6, 9, 18, 19 et 21 du Pacte international sur les droits civils et politiques. »

« Semblable conduite de la part de fonctionnaires de l'état, responsables de la politique internationale, témoigne de la volonté de dissimuler au mécanisme international de défense des droits de l'homme les faits de violation des droits de l'homme sur le territoire ukrainien, et sont une preuve de plus de l'existence d'une politique systématique de discrimination de l'Église orthodoxe ukrainienne de la part de l'état » souligne-t-on à la Représentation de l'EOU auprès des organisations internationales européennes.

La Direction du Haut Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme a publié un rapport sur « L'espace social et les libertés fondamentales avant les élections présidentielles, législatives et locales en Ukraine en 2019-2020 », qui reconnaît les violations des droits et des libertés des fidèles de l'Église orthodoxe

ukrainienne.

Auparavant, le chef de la Représentation de l'Église orthodoxe ukrainienne auprès des organisations internationales européennes, l'évêque Victor de Barycheva, avait envoyé une requête aux représentants officiels de l'ONU, de l'OSCE, de l'EU et d'autres organisations et pays, les informant de la multiplication des cas d'infraction aux droits de l'homme en Ukraine, et de la menace réelle d'un conflit religieux, informe le site patriarchia.ru, se référant au site officiel de l'Église orthodoxe ukrainienne.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/46530/>